

Midi et demi.—On apporte, au couvent, deux dépêches, l'une adressée à M. le curé de Flavigny, le chargeant de transmettre aux persécutés les doléances et les bénédictions de Sa Grandeur Mgr Rivet ; l'autre, au P. Monsabré annonçant qu'on expulsait les Dominicains de Paris.

Les vingt-huit novices sont expulsés après avoir tous protesté contre la violation de leur domicile et l'attentat à leur liberté individuelle. Les étrangers ajoutent un appel à leurs ambassadeurs.

Voici le texte de la protestation faite par le Père Fortier, dans sa cellule :

Flavigny-Oberain, le 5 novembre 1880.

Je suis sujet anglais, je proteste contre une expulsion arbitraire que je n'ai provoquée par aucun délit, et j'en appelle à l'ambassadeur d'Angleterre de cette violation des lois de l'hospitalité. J'entends au surplus laisser à la charge du gouvernement français, représenté par M. le préfet de la Côte-d'Or et ses agents, la totalité des frais de route évalués judiciairement de ce couvent de Flavigny à la frontière, et au besoin, je me réserve d'actionner le dit préfet devant les tribunaux ordinaires en paiement d'une indemnité qui me couvre de ces frais faits.

Frère O. L. FORTIER.

Quelques autres religieux étrangers ont fait une protestation analogue.

Une heure moins un quart.—Le cortège, quittant le noviciat et se dirigeant par le cloître vers la chapelle pour l'apposition des scellés, passe devant la statue du fondateur de Flavigny.— *Il n'y a plus que le père Lacordaire à expulser*, s'écrie M. Poiset avocat, conseiller des Pères.

Le R. P. Delefortrie demande la permission d'enlever le Saint-Sacrement de la Chapelle et de le déposer au chapitre. Il demande en outre qu'on ne pose pas les scellés sur les portes intérieures et extérieures de la chapelle. Il s'engage sur l'honneur à ne pas permettre au public de pénétrer dans ce sanctuaire.

Le sous-préfet consulté envoie une dépêche à M. Duval, qui à son tour, télégraphie à Paris.

Le Père Delefortrie fait demander au sous-préfet s'il peut lui donner les noms des enfonceurs. Le sous-préfet prétend que ces honorables ouvriers, dont personne ne connaît ni le nom ni le pays, sont couverts par sa responsabilité !

Trois heures 20 minutes.—Après le chant du *Purce Domine*, le Saint-Sacrement est porté processionnellement au Chapitre.

Trois heures 7.—Les scellés sont mis à la chapelle. Sur chacune des tresses rouges est placée une bande de papier sur laquelle on lit : "Scellés

apposés, le cinq novembre 1880, par M. le capitaine commandant la gendarmerie de l'arrondissement.

Quatre heures et demi.—Les décrets sont entièrement exécutés, la gendarmerie se retire.

Chaque religieux sort entre deux gendarmes, la foule salue l'expulsé par les cris de : *Vive la liberté ! Vive les Dominicains ! Vive Flavigny !* Plusieurs personnes s'agenouillent sur le passage des Pères, reçoivent leur bénédiction, d'autres leur offrent des fleurs, des bouquets. Les gendarmes, placés à la porte du couvent, sont à tout moment obligés de repousser les assistants qui s'empres-

sent. A midi et demi, vingt-cinq à trente Dominicains se rendent à l'église. Le *Magnificat* est chanté avec un élan admirable. Les larmes coulent de tous les yeux.

M. le curé de Flavigny donne lecture de la dépêche de Mgr Rivet ; il adresse aux fidèles et aux Pères une courte, mais touchante allocution et leur dit, — ce que personne ne démentira — que Flavigny est profondément affligé du départ des enfants de Saint-Dominique.

Au sortir de l'Église, les Pères sont entourés ; chacun voudrait les recevoir leur offrir un asile.

La plupart des religieux sont partis par le train de 5 h. ; les Flavignais les ont accompagnés jusqu'à la gare où ils ont été l'objet d'une véritable ovation.

Au moment où le convoi s'ébranle, et au milieu des vivats, quelques cris de : *A las les Dominicains !* sortent du train. Ce sont les *enfonceurs* qui ont pris le chemin de fer aux Laumes et reviennent à Dijon toucher le salaire de leur infâme besogne.

Parmi les personnes que nous avons eu l'honneur de rencontrer à Flavigny, nous citerons, au courant de la plume : le maire, M. Labourey ; le Marquis de Chazelles ; M. Millot de Flavigny ; M. le Vicomte de Chatelus ; M. d'Eloisses ; M. le Comte de Poisy ; M. de Franqueville ; officier de la Légion d'honneur, ancien maître des requêtes au conseil d'État ; le vicomte de Guitant, chevalier de la Légion d'honneur ; M. le comte de Beaurepaire ; de Montremy ; Wathelier, parent du Père prieur ; M. le docteur Beaufort ; MM. Dubar, Couturier, Siraudin, etc.

Dans le clergé nous avons remarqué MM. les abbés Regnier, curé-doyen de Flavigny ; Corbelin, aumônier des Ursulines ; les curés d'Aisy, d'Hauteroche, de Laroche-Vanneau, de Gissey, de Marignyle Cahouët, etc. ; de plus, un nombre considérable d'habitants de Flavigny et des communes circonvoisines.

A. CLARIN.

L'Abaille.

"For-an et huc olim meminisse iuvabit."

QUÉBEC, 16 DÉCEMBRE 1880.

Reconnaissance.

Nous ne trouvons que ce mot sous notre plume pour remercier l'auteur de la belle lettre de Rome que nous publions sur notre première page. Ces lignes, si pleines d'intérêt et d'actualité, sont bien les plus jolies fleurs que l'Abaille puisse jamais désirer. Nous consentirions volontiers à nous passer du *Pincio* et de ses patterres, si nous avions souvent de semblables travaux à offrir à nos lecteurs. Nous chargeons donc l'Abaille elle-même d'aller dire à M. D... tout le plaisir que nous a fait son envoi ; qu'elle lui rappelle en même temps que les sucs de la vieille Europe ont toujours dans la ruche un rang privilégié.

Mgr de l'Auberivière.

Mgr l'Archevêque de Québec a reçu le 7 décembre une lettre anonyme, portant le timbre postal de Grenoble, que nous reproduisons.

"1er novembre 1880."

"Une arrière-petite-nièce de Monseigneur Louis-François Pourroy de Lauberivière (français de nation), ancien évêque de Québec, adresse à Monseigneur l'Archevêque de cette ville, la modeste offrande de cent francs pour une bonne œuvre, en reconnaissance de grâces qu'elle avait demandées et qu'elle croit avoir obtenues, par l'intercession du vénéré parent dont la mémoire est restée en odeur de sainteté dans sa famille et son image religieusement conservée."

"Respectueusement inclinée aux pieds de Monseigneur l'Archevêque, elle sollicite sa bénédiction."

Nouvelles locales.

Nous avons eu séance académique hier soir. Par une heureuse innovation, la solennité académique a eu lieu dans la grande salle de l'Université. A jeudi prochain de plus amples détails.

Nos confrères du chœur de l'orgue préparent pour Noël la messe de Perreault.

M. le Vice-Recteur est parti pour Montréal lundi matin. Il reviendra à Québec pour les vacances de Noël.

Société Lural.—Dimanche se terminait la discussion entre MM. A. Gossetlin et St-Amant, au sujet de la forme de gouvernement qui serait la plus pro-